

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 juin 2010**

Décision n° **B-2010-1593**

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Pollet et appartenant à Réseau Ferré de France (RFF)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 31 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à Mme Pédrini), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à M. Darne J.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 7 juin 2010

Décision n° B-2010-1593

commune (s) : Neuville sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Pollet et appartenant à Réseau Ferré de France (RFF)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 12 mètres carrés, libre de toute occupation ou location et cadastrée sous le numéro 765 de la section AB qui a été nécessaire à l'élargissement de la rue Pollet à Neuville sur Saône, dans le cadre des aménagements des abords du lycée du Val de Saône.

Aux termes du dossier, Réseau Ferré de France (RFF), propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder au prix de 70 € par mètre carré de terrain hors droits, soit 840 € HT, soit 1004,64 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, pour un montant de 1004,64 €, d'une parcelle de terrain située rue Pollet à Neuville sur Saône et appartenant à RFF dans le cadre des aménagements des abords du lycée du Val de Saône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer l'acte authentique nécessaire à la régularisation de cette affaire.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser des grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 0486 le 18 mars 2002 pour la somme totale de 2 066 504 €.

4° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 300 - fonction 824 à hauteur de 1004,64 € TTC pour l'acquisition et de 600 € pour les frais estimés d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juin 2010.